



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

## **NOTE DE PRÉSENTATION**

**de la Direction départementale des Territoires et de la Mer  
pour la mise en consultation publique au titre de l'article L.123-19-2 du Code de  
l'Environnement, du dossier de demande de l'institut Méditerranéen de la biodiversité et  
de l'écologie pour mener à bien une étude scientifique et donc prélever des *teucrium* sur  
le territoire du parc national des calanques  
en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,  
dans le cadre de la protection d'espèces protégées.**

Les prélèvements de *Teucrium polium spp polium* et *Teucrium polium spp purpurascens* interviennent dans le cadre d'une étude scientifique menée dans le parc national des calanques. Le matériel récolté sera transporté dans les locaux de l'IMBE au niveau de la station marine d'endoume.

Cette étude sera menée en 2022 mais des stations pourront être revisitées en 2023.

5 feuilles et 10 rameaux fleuris *Teucrium polium spp polium* seront prélevés.

Pour *Teucrium polium spp purpurascens* ce sont 500 feuilles et 10 rameaux fleuris. Dans les 2 cas aucune destruction d'individus complet aura lieu.

Vous trouverez en consultation du public les pièces constituant le dossier de demande de dérogation de l'IMBE pour l'année 2022, ainsi que l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et l'avis du Parc National des calanques.